



Délibération
N° 2026-024

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 21 AVRIL 2026

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT SEPT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SALAZAR Frédéric, Mme CASANOVA Nicole, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme LEONARDI Marie-Pierre, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, M. LEBRET Arnaud, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. RETALI Pascal, M. BAGUE Guillaume, Mme VINCIGUERRA Maria

Absents : M. GRAZZINI Geoffrey
M. FONDACCI Vincent a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

| | | | | |
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|
| Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23 | En exercice : 23 | Présents : 21 | Absents : 1 | Représentés : 1 |
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|

Mme Fornesi Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a voté, dans sa séance du 27 avril 2026, une somme de 45 000 euros en subventions non affectées.

Vu la demande déposée par l'Association « Donne di Corsica » sollicitant une participation de la Commune afin de venir en aide aux femmes en situation d'urgence.

Vu la demande de l'Association « A Boccia di San Martino » qui sollicite la Commune pour une participation pour l'organisation du concours du 1^{er} mai au 03 mai 2026.

Vu la demande de l'Association Pietranera in Festa qui sollicite la Commune pour une participation à hauteur de 6 000 euros afin d'organiser des animations sur la Commune.

Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer :

| Nom de l'Association | Montant de la subvention | Objet de l'Association |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Donne di Corsica | 1 500 € | Actions contre la maltraitance |
| A Boccia di San Martino | 2 000 € | Organisation concours annuel |
| Pietranera in Festa | 6 000 € | Animations culturelles |
| Total | 9 500 € | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20260427-2026-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

